

AIDE-MÉMOIRE ADMINISTRATIF

Liste des alternatives à valider avant de procéder à une demande d'hébergement à domicile

Avant de demander un service d'hébergement à domicile (HAD), l'intervenant du soutien à domicile (SAD) doit vérifier avec l'usager et ses proches l'ensemble des autres alternatives possibles.

☐	Proche aidant, famille, ami, voisin
☐	Service privé (pourrait être remboursé en partie par le <i>Crédit de maintien à domicile</i> , si applicable, ou par une assurance privée).
☐	Organismes communautaires
☐	Entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD)
☐	Société Alzheimer
☐	Centre de jour
☐	Chèque-emploi service (CES)
☐	Référence pour un technicien en éducation spécialisée (TES) ou ergothérapeute si requis (ex. : trouble de comportement, sécurité à domicile, etc.)
☐	Si l'usager est dans une résidence privée pour aînés (RPA), vérifier ce qui est inclus au contrat de location. Évaluer la possibilité d'acheter des services à la RPA.
☐	Hébergement temporaire
☐	Faire une demande au programme d'évaluation-intervention-orientation (PEIO)